



# DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION

## FICHE PRINCIPALE

Date de la demande :  
.....

Faire 1 demande par manifestation

### 1 - L'organisateur / Le demandeur

- Particulier       Association       Entreprise       Administration       Autre

Nom de la structure.....

Nom et qualité du demandeur .....

Adresse .....

Tél..... Courriel : .....

Nom de la compagnie d'assurance et N° de contrat : .....

### 2 - La manifestation

Intitulé.....

Nature de la manifestation  
(tournoi, fête d'école, vide grenier, réunion, spectacle,...)

Date et horaire de la manifestation.....

Lieu de la manifestation :

**Domaine public** Préciser l'adresse.....

> [Veillez renseigner et joindre l'annexe PM1](#)

Veillez à vous rapprocher du service de police municipale pour connaître la réglementation et les éventuelles autres déclarations à réaliser.

**Équipements municipaux**

**Installations sportives**

- Gymnase Michel Bert  
 Gymnase Dieulivol  
 Gymnase École Rostand  
 Gymnase École Curie

**Théâtre de Verdure - Parc de la Garenne**

**Espace d'Albret** > [Veillez renseigner et joindre l'annexe EA1](#)

**Salles municipales** > [Veillez renseigner et joindre les annexes AG1 et AG2](#)

- Salle des Écuyers  
 Salle des fêtes de Puy-Fort-Éguille  
 Salle au Centre Samazeuilh

### 3 - Demandes complémentaires

**Buvette** > **Demande de débit de boissons** > [Veillez renseigner et joindre l'annexe PM2](#)

**Location de matériel** > [Veillez renseigner et joindre l'annexe ST1](#)

**Demande de raccordement électrique** > [Veillez renseigner et joindre l'annexe ST2](#)

Mairie de Nérac / Service festivités / 17 bd Pierre de Coubertin - 47600 Nérac  
05 53 65 14 98 / [ctm1@ville-nerac.fr](mailto:ctm1@ville-nerac.fr) / [www.nerac.fr](http://www.nerac.fr)

• La demande de manifestation débute par le dépôt par voie postale ou électronique aux adresses ci-dessus de cette fiche et - le cas échéant - des fiches de demande de location de salle ou d'occupation du domaine public, de matériel, de raccordement électrique, d'ouvrir un débit de boissons temporaire, ) Une fois ces documents enregistrés et instruits, le service revient vers vous pour répondre à votre demande.